



CONVOCAATION

SOFTIMAT S.A.

Siège: Chaussée de Louvain 435 – 1380 Lasne
RPM Brabant wallon, division Nivelles – T.V.A. BE0421.846.862

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le **mardi 30 mai 2023 à 16h30**, au siège de la société, Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne.

Le conseil d'administration a pris la décision de ne pas organiser cette année une assemblée générale à distance conformément à l'article 7:137, §1 du Code des sociétés et des associations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022*
2. *Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et l'affectation du résultat*
3. *Proposition de nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire*
4. *Proposition d'approuver les honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 16.700 htva par an*
5. *Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2022*
6. *Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2022*
7. Divers

Formalités à remplir pour être admis à l'assemblée générale :

a) Notification de la volonté de participer à l'assemblée générale

Conformément à l'article 20 des statuts de la société, les **détenteurs d'actions dématérialisées** qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent demander à leur banque ou organisme financier de délivrer une attestation certifiant le nombre d'actions qu'ils détiennent et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'assemblée. Cette attestation doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse info@softimat.com, soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, au plus tard le jeudi 25 mai 2023.

Les **détenteurs d'actions nominatives** qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée sont priés de communiquer à la société, au plus tard le jeudi 25 mai 2023, leur intention de participer à l'assemblée générale, conformément à la lettre qui leur a été envoyée.

b) Procuration

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission mentionnées ci-dessus et remplir un formulaire de procuration qui doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse info@softimat.com, soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, au plus tard le jeudi 25 mai 2023. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site internet, à l'adresse www.softimat.com.

Le rapport annuel, les formulaires de procuration et la convocation sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse www.softimat.com. Ces documents peuvent par ailleurs être obtenus sur demande à l'adresse info@softimat.com ou par téléphone au 02/352 83 86.

Les actionnaires et mandataires seront appelés à s'identifier par leur carte d'identité lors de l'accueil.

Lasne, le 18 avril 2023.

Le Conseil d'Administration.